

Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or



Lettre d'information du CRIB

VENDREDI 29 MARS 2019 – NEWSLETTER N°3

ACTUALITÉS

FDVA (FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE)

Comme en 2018, les associations sportives peuvent faire une demande de subvention au FDVA, auparavant réservée aux associations hors secteur sport. Ce dispositif a pour objet le soutien de l'ensemble du tissu associatif local dans l'accompagnement de ses projets structurants et/ou innovants à impact notable pour le territoire.



Consultez la Note d'orientation départementale 2019

Les démarches sont à effectuer exclusivement sur lecompteasso.associations.gouv.fr avant le 19 avril 2019. En savoir plus

SAVE THE DATE – URSSAF / DRFIP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



COOS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or organise en partenariat avec les services de l'Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiale (URSSAF) et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Bourgogne-Franche-Comté, une réunion d'information sur les droits et les devoirs des associations notamment au niveau de l'emploi, du bénévolat et de la fiscalité.

Cet évènement se déroulera le 28 mai à partir de 18h, le lieu n'étant pas encore défini.

Une invitation détaillant les modalités vous sera transmise dans les prochaines semaines. N'hésitez pas d'ores-et-déjà à nous transmettre les **interrogations que vous pouvez avoir en tant dirigeant ou bénévole associatif** à l'adresse : <u>crib.cotedor@franceolympique.com</u>

DISPOSITIF « VILLE, VIE, VACANCES »

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or relance pour l'année 2019, le dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui a pour but d'accompagner financièrement les porteurs de projets proposant, durant les périodes de vacances scolaires, des activités sportives, culturelles et/ou de loisirs, en faveur des jeunes âgés de 11 à 21 ans issus des QPV, n'ayant notamment pas accès aux loisirs et aux vacances. Consultez la note départementale



NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

Le CNDS et le préfigurateur de l'Agence National du Sport ont retenu 29 Fédérations sportives françaises pour intégrer le dispositif expérimental des projets sportifs fédéraux. Consultez la liste

Une note de service est en cours de préparation précisant :

- Les modalités pratiques d'organisation de la campagne "part territoriale" pour les fédérations qui n'entrent pas dans le dispositif expérimental en 2019
- Les modalités de la campagne "projets sportifs fédéraux" pour les 29 fédérations pilotes.



DIJON – RENCONTRES DES ASSOCIATIONS

Contrairement à ce qui a été annoncé les assises des associations organisées par la ville de DIJON se dérouleront le 8 avril à partir de 17h30, salle des Etats de l'Hôtel de Ville, 21000 DIJON sous forme de rencontres des associations. Consultez le programme & Inscription obligatoire

MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



La prochaine commission aura lieu **le 8 avril 2019**. N'hésitez pas à proposer **des dossiers de demandes pour les bénévoles de vos structures**. <u>Plus d'informations</u>

LE MARCHÉ DES ASSOS

Le marché des Assos, c'est une façon simple d'emprunter du matériel près de chez vous à prix abordable, ou de mettre en location vos équipements. C'est aussi une plateforme collaborative d'entraide pour les associations. Alliant économie collaborative et circuit court, ce service de proximité renforce le tissu associatif à l'échelle locale. En savoir plus



RÉGLEMENTATION

RESCRIT FISCAL POUR LES ASSOCIATIONS



Le rescrit fiscal permet d'avoir une réponse **claire** et **précise** de l'administration fiscale sur la situation de son association.

Il n'est pas obligatoire mais peut notamment être utilisé par une association qui s'interroge sur le caractère lucratif ou non de son (ou ses) activité(s), compte tenu de son mode de fonctionnement, de la nature de ses activités et des conditions de leur exercice. Plus d'informations

O DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT

A compter du 31 décembre 2019, la Loi de finances pour 2019 (article 148) introduira une limite alternative de 10 000 € en ce qui concerne les réductions fiscales suite à un don. A ce jour, la réduction fiscale est limité à 5 ‰ du chiffre d'affaires d'une entreprise (article 238 bis du CGI).

Les entreprises et notamment les plus petites pourront désormais maximiser l'avantage fiscal jusqu'à 10 000€.



BARÈME KILOMÉTRIQUE BÉNÉVOLE

Frais des bénévoles non remboursés en 2018 : le barème kilométrique est paru

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu, notamment les frais de déplacement.

Le barème 2018 est paru:

Véhicules automobiles : 0,315 € / km

Vélomoteurs, scooters, motos : 0,123 € / km

Source: https://www.associations.gouv.fr/



NOUVEAU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF



Le nouveau plan comptable associatif a fait l'objet d'une homologation par un arrêté du 26 décembre 2018. Il s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2020. Sans être une révolution, il précise et modernise certaines dispositions

spécifiques du droit comptable des associations et constitue un outil de réflexion et de prospective pour votre projet associatif. En savoir plus

VAE – UNE NOUVELLE OBLIGATION

Pour obtenir **une certification** par le biais d'une **V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience (**VAE**), un entretien avec un jury est dorénavant obligatoire **depuis le 1er janvier 2019.** <u>Plus d'informations</u>



FORMATIONS

FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 26 avril 2019** de 19h à 22h30 à DIJON. Consultez les modalités

FORMATION SECOURISME

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **P**révention et **S**ecours **C**ivique de niveau **1** (**PSC1**). Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions



FORMATION « SPORT & MALADIES CHRONIQUES »

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Bourgogne-Franche-Comté, organise une formation « sport et maladies chroniques » au printemps 2019, au profit des éducateurs sportifs œuvrant dans les clubs, les associations et les collectivités territoriales. Consultez la plaquette

Cette formation de 43 heures se déroulera : Les 14, 15, 16, 17 mai & 6, 7 juin 2019.



Date limite des inscriptions : **3 mai 2019**, le nombre de places est limité. <u>Téléchargez le bulletin d'inscription</u>



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD, <u>crib.cotedor@franceolympique.com</u> ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - https://cdos21.org/



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à <u>crib.cotedor@franceolympique.com</u>





<u>Se désabonner</u> - <u>Modifier votre souscription</u>